



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Direction Régionale de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt
Hauts-de-France

A

Service Régional de l'Alimentation

BRANCHE ET JARDIN
744 AV FRANCOIS GODIN
62780 CUCQ

Affaire suivie par : Chantal LEGRAND

Tél. : 03 21 08 62 86

Fax : 03 62 28 41 07

Courriel :

sral.draaf-nord-pas-de-calais-picardie@agriculture.gouv.fr

AGREMENT

**POUR LA DISTRIBUTION, L'APPLICATION EN PRESTATION DE SERVICE
OU LE CONSEIL A L'UTILISATION DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES**

Références :

- Vu les articles L254-1, L.254-2, R254-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime relatifs à la mise en vente, la vente, la distribution à titre gratuit, l'application et le conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques ;
- Vu le Décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements et notamment ses articles 38 et 39 ;
- Vu l'arrêté du 17 juin 2016 portant délégation de signature du Préfet de la région Nord-Pas-de-Calais-Picardie à M. François BONNET, Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt pour la région Nord-Pas-de-Calais-Picardie ;
- Vu l'arrêté du 20 juin 2016 portant délégation de signature de M. François BONNET, Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt pour la région Nord-Pas-de-Calais-Picardie à M. Antoine LEBEL, Directeur Régional Adjoint de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt pour la région Nord-Pas-de-Calais-Picardie, puis à Madame Céline SCHMIDT, cheffe du Service Régional de l'Alimentation Nord-Pas-de-Calais-Picardie et à Mme Emilie HENNEBOIS, Adjointe au Chef du Service Régional de l'Alimentation Nord-Pas-de-Calais-Picardie ;

L'organisme **BRANCHE ET JARDIN**
domicilié à : 744 AV FRANCOIS GODIN
62780 CUCQ

est agréé sous le **numéro d'immatriculation : NC01038** pour effectuer ses activités :

- de distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels : **NON**
- de distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs non professionnels : **NON**
- d'application de produits phytopharmaceutiques en prestation de service : **OUI**
- de conseil indépendant de toute activité de vente ou d'application : **NON**

L'agrément est octroyé sans limitation de durée, tant que les conditions nécessaires à sa délivrance sont remplies. Il peut être exigé lors de tout contrôle par les agents de l'administration.

Liste des établissements agréés :

BRANCHE ET JARDIN	62780	CUCQ
-------------------	-------	------

Fait à Amiens, le **- 3 NOV 2016**

Pour le Préfet et par délégation,
L'Adjointe au Chef du Service Régional de l'Alimentation,

Emilie HENNEBOIS.